

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 décembre 2024

Ville de Peille**Département des
Alpes-Maritimes****Arrondissement
de Nice****Délibération
n°2024_140****Nombre de conseillers
en exercice : 19****Nombre de présents :
13****Nombre de votants :
17**

L'an deux mille vingt-quatre et le dix décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de PEILLE, régulièrement convoqué le cinq décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance publique en nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de PEILLE, sous la présidence de Monsieur Cyril PIAZZA, Maire.

Présents : M. Cyril PIAZZA, Maire ; Mme Béatrice ELLUL, M. Serge CASTAN, M. Bernard GIRAUD, M. François ALZIARI, Adjoints ; M. Jean-Marc SIMONI, Mme Jessica JAMES, Mme Nicole OUDINOT, Mme Michelle NOERO, Mme Emilie PLAZA MORENO, M. Adrien ARSENTO, M. Christian CRISCI, M. Sébastien GOUBELY, Conseillers Municipaux.

Ont donné procuration :

Mme Christiane DELAIRE, Adjointe au Maire, à M. Serge CASTAN, Adjoint au Maire

Mme Christine MOLINO, Conseillère Municipale, à M. Jean-Marc SIMONI

M. Christophe LERICHE, Conseiller Municipal, à Mme Béatrice ELLUL, Adjointe au Maire

M. Damien SCANDOLA, Conseiller Municipal, à M. Bernard GIRAUD

Absentes excusées : Mme Marie COMPAN, Mme Alicia MENARDO, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Béatrice ELLUL, Adjointe au Maire.

Objet de la délibération : Achat de trois tomes du Docteur Pierre GAUBERTI sur le village de Peille

Vu le souhait de Monsieur Christian BENTOUMI, de vendre à la commune de Peille, trois tomes écrits par le Docteur Pierre GAUBERTI sur le village de Peille, qu'il a acheté il y a 10 ans dans un salon du livre à Mouans Sartoux,

Considérant que ces livres, et notamment le tome 2 qui est rare, sont riches en information sur l'histoire du village et sur son patrimoine,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acheter les trois tomes à Monsieur BENTOUMI pour un montant total de 150€.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)

- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.

AR Prefecture

006-210600912-20241210-2024_140-DE
Reçu le 12/12/2024

A l'unanimité,

Accepte d'acheter les trois tomes du Docteur Pierre GAUBERTI sur le village de Peille pour un montant total de 150€ à Monsieur BENTOUMI.

Ont signé au registre, tous les membres présents.

La secrétaire de séance
Béatrice ELLUL

Pour copie conforme,
le Maire,
Cyril PIAZZA.



La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :
- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.